

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1464

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Juvin, M. Bazin, M. Vatin, M. Bony,
M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland, M. Neuder, Mme Anthoine,
M. Boucard, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, M. Portier et
M. Le Fur

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces zones sont soumises à l'avis conforme des comités régionaux des pêches maritimes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que les zones maritimes propices à l'implantation d'éoliennes en mer soient soumises à l'avis conforme des comités régionaux des pêches maritimes.